

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE  
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -  
Semaine du 19 au 25 avril 2019

**Tunisie**

- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 23 avril 2019 le projet de loi relatif à l'encouragement de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires.*
- *La Tunisie est devenue membre, lundi 22 avril 2019, de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB).*
- *La Tunisie ouvre son marché aux bœufs, volailles et œufs américains.*
- *Evolutions financières : La tendance à la dépréciation du dinar tunisien face à l'euro et au dollar US s'est interrompue récemment et le niveau des réserves de change de la Banque centrale de Tunisie a chuté.*
- *La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a démarré la distribution des cartes de soin électroniques.*

**Libye**

- *Le Président de la National Oil Corporation (NOC) M. Mustafa Sanalla a refusé de s'exprimer au sommet international du pétrole qui a lieu à Paris.*
- *Selon Reuters, la Banque Centrale Libyenne pourrait prendre parti dans la lutte entre l'Ouest et l'Est.*
- *Le Conseil présidentiel s'assure des disponibilités alimentaires pour le mois de Ramadan.*

**TUNISIE**

- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 23 avril 2019 le projet de loi relatif à l'encouragement de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires.*

Mardi 23 avril 2019, l'assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté en séance plénière le projet de loi n°22/2019 relatif à l'encouragement de l'investissement et l'amélioration du climat des affaires (86 voix pour, 4 contre et aucune abstention). Cette loi (dite « loi transversale ») vise à améliorer le climat des affaires, à attirer davantage l'investissement (local et étranger) en Tunisie et à faciliter la création d'entreprises. Elle marque le lancement de la deuxième phase du programme de réformes du plan d'action national visant à stimuler les investissements et à améliorer l'environnement de travail. Selon M. Ladhari, ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (MDICI), elle devrait permettre à la Tunisie de se hisser en 2020 parmi les 50 pays les plus performants du classement de la Banque mondiale *Doing Business*, et dans le top 3 au niveau régional (le pays se situe dans la dernière version de ce classement datée de 2018 au 80<sup>ème</sup> rang mondial, et au 5<sup>ème</sup> rang en Afrique et dans le monde arabe). Pour rappel, la première phase de ce plan d'action a été marquée par l'adoption de plusieurs réformes dont la principale est la loi de l'investissement, adoptée en septembre 2016 et complétée par le décret gouvernemental n°2018-417 publié le 11 mai 2018 au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Cette loi, qui vise à libérer et à favoriser l'investissement dans certains secteurs, a notamment permis de moderniser et de rationaliser le cadre juridique de l'investissement en établissant un cadre unique et simplifié. De plus, la Tunisie a adopté plusieurs réformes ayant pour objectif l'amélioration du climat des affaires ces dernières années, parmi lesquelles la nouvelle loi bancaire, la loi sur les avantages fiscaux, la loi sur la concurrence et les prix, la loi sur les partenariats public-privé, la loi sur les entreprises (*startups*) et la loi sur la production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

- *La Tunisie est devenue membre, lundi 22 avril 2019, de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB).*

Dans [un communiqué publié le lundi 22 avril 2019](#), le conseil des gouverneurs de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB) a annoncé avoir approuvé la demande d'adhésion de la Tunisie en tant que membre de l'institution. Cette demande avait été présentée au président de l'AIIB, M. Jin Liqueun, par le ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI), M. Zied Ladhari, lors de sa visite en Chine du 25 au 28 février 2019. Pour rejoindre officiellement l'AIIB, la Tunisie doit encore achever les processus nationaux requis et déposer le premier versement de capital auprès de la Banque. La Tunisie deviendra alors le 97<sup>ème</sup> membre de cette institution, qui comptait 57 membres lors de son lancement en janvier 2016. L'AIIB est une banque de développement multilatérale, créée en 2014 à l'initiative du Président de la République populaire de Chine M. Xi Jinping. Dotée d'un capital libéré de près de 20 Mds USD, l'AIIB investit dans les infrastructures durables et dans d'autres secteurs de production, en Asie et dans le monde. Depuis le début de son activité, elle a financé des projets de développement pour un montant total de 7,5 Mds USD. L'adhésion de la Tunisie à cette institution pourrait donc contribuer au financement de plusieurs projets de développement dans le pays, notamment dans les domaines du transport, de l'énergie renouvelable, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau.

- *La Tunisie ouvre son marché aux bœufs, volailles et œufs américains.*

Selon [un communiqué publié par le bureau du représentant américain du commerce](#), le représentant américain du Commerce, M. Robert Lighthizer, et le Secrétaire américain à l'Agriculture, M. Sonny Perdue, ont annoncé mercredi 17 avril 2019 que les gouvernements tunisien et américain avaient finalisé les certificats d'exportation autorisant les importations de bœufs, de volailles et d'œufs américains en Tunisie. Selon les premières estimations, la Tunisie importera chaque année entre 5 et 10 M USD (entre 15 et 30 M TND environ) de ces produits, alors que les exportations de produits agricoles des États-Unis vers la Tunisie ont dépassé les 264 M USD (environ 790 M TND) en 2018.

Par ailleurs, le processus devant mener à la suppression des restrictions quantitatives à l'importation appliquées à un certain nombre de produits listés dans une circulaire interne du ministère du commerce tunisien (entrée en vigueur le 28 novembre 2018) semble avancer. En effet, la loi sur la sécurité des biens industriels devrait être discutée en séance plénière à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) en mai 2019. Pour rappel, le ministère du commerce avait indiqué en janvier 2019 qu'il sera « dans tous les cas, mis fin à cette mesure », une fois que les deux projets de loi relatifs à la sécurité alimentaire et à la sécurité des produits industriels auront été adoptés. Le projet de loi sur la sécurité alimentaire ayant déjà été adopté par l'ARP en février dernier, l'adoption du projet de loi sur la sécurité des produits industriels en mai 2019 devrait acter la suppression de ces mesures protectionnistes.

- *Evolutions financières : La tendance à la dépréciation du dinar tunisien face à l'euro et au dollar US s'est interrompue récemment et le niveau des réserves de change de la Banque centrale de Tunisie a chuté.*

Mercredi 24 avril 2019, le taux de change à l'incertain du dinar tunisien (TND) par rapport au dollar (USD) s'élevait à 1 USD = 2,998 TND sur le marché interbancaire. Il retrouve ainsi son niveau observé le 3 janvier 2019, date où le dollar avait franchi pour la première fois la barre des 3 TND. Il s'est apprécié de +2,3% depuis le 11 mars 2019. Le dinar tunisien s'est également apprécié vis à vis de l'euro (EUR). Au 23 avril 2019, il s'élevait à 1 EUR = 3,3634 TND contre 1 EUR = 3,47 TND le 21 février 2019 (soit une appréciation de +3,2% sur la période). Interrogé par le site *Africanmanager*, le Directeur général des finances extérieures à la Banque centrale de Tunisie (BCT), M. Béchir Trabelsi, a déclaré<sup>1</sup> qu'il s'agit d'une évolution conjoncturelle (du fait, d'une part du « retour à la croissance – en termes de recettes – de certains secteurs pourvoyeurs de devises, comme le tourisme et plus timidement le phosphate » ; et d'autre part du dinar qui « s'est déjà déprécié de manière importante, et a réussi à impacter une bonne partie de la demande d'importation »). En outre, le marché des changes « aurait bénéficié depuis le début de l'année de plusieurs flux entrants de devises » : il mentionne la privatisation de la Banque Zitouna et de sa filiale d'assurance et les tirages sur des lignes de financement privé - ventes en dinars - ; l'apport en devises des sociétés pétrolières, pour payer leurs taxes et impôts du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 ; l'achat de dinars contre devises, par des étrangers, pour payer les avances pour le site Booking.com auprès des hôteliers tunisiens.

Par ailleurs, les réserves de change de la (BCT) ont diminué pour atteindre 13 091 M TND au 24 avril 2019, soit l'équivalent de 76 jours d'importation, alors qu'elles représentaient 84 jours d'importation le 18 avril 2019. Cette baisse est explicable en partie par le décaissement par la BCT de la 1<sup>ère</sup> tranche de 250 M USD d'un prêt qatari d'un montant de 1 Md USD le 18 avril 2019.

- *La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a démarré la distribution des cartes de soin électroniques.*

La distribution des cartes de soin électroniques "Labes" a débuté lundi 22 avril 2019 dans les centres locaux et régionaux relevant de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2019. Ce système, qui s'inscrit dans le cadre du projet « Tunisie Numérique », permettra l'échange électronique des données des patients entre la CNAM et les prestataires de soins des secteurs public et privés. La mise en service de cette carte destinée au paiement de soins et de médicaments sera effective une fois les systèmes de lecture installés dans les pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux. Elle devrait ainsi permettre aux 7 millions d'assurés sociaux de Tunisie de ne plus faire le déplacement aux bureaux de la CNAM pour déposer leurs feuilles de soin.

## LIBYE

- *Le Président de la National Oil Corporation (NOC) M. Mustafa Sanalla a refusé de s'exprimer au sommet international du pétrole qui a lieu à Paris.*

M. Mustafa Sanalla a adopté cette position pour protester contre ce qu'il estime être un soutien inapproprié de la France au Maréchal Haftar.

Pour le moment, aucune rupture d'approvisionnement ou de production n'est à déplorer. Le site pétrolier de Sharara a même atteint son niveau record depuis sa réouverture en mars : 285 000 b/j. Pour rappel, l'essentiel des sites de production et une partie des terminaux d'exportation sont contrôlés par l'Armée nationale libyenne (ANL), tandis que les revenus pétroliers sont gérés par la Banque Centrale Libyenne (BCL) de Tripoli.

- *Selon Reuters, la Banque Centrale Libyenne pourrait prendre parti dans la lutte entre l'Ouest et l'Est.*

Pour pallier au manque de revenus à l'Est pour financer l'ANL, la BCL de Benghazi s'est endettée auprès des branches de l'Est des banques libyennes. Ces relais locaux de banques nationales sont difficilement capables de remplir leurs obligations en matière de dépôts minimums à la Banque Centrale de Tripoli, ce qui pourrait alors offrir un motif d'action à la BCL de Tripoli. Officiellement neutre, la BCL a pourtant accepté d'allouer 2 Mds LYD à "l'effort de guerre" (selon les termes de l'agence Reuters) du Gouvernement d'entente nationale (GEN). La BCL de Tripoli continue également de payer les fonctionnaires de l'Est libyen embauchés avant 2014, contrairement à l'ANL du Maréchal Haftar.

- *Le Conseil présidentiel s'assure des disponibilités alimentaires pour le mois de Ramadan.*

Le Ramadan commencera le 5 ou le 6 mai prochain. Les combats au Sud de Tripoli risquant de porter atteinte aux circuits de distribution habituels, et donc d'accroître les prix des denrées au marché noir, il a été demandé au ministre de l'économie de prendre les mesures nécessaires à la préservation de l'approvisionnement.

<sup>1</sup> <https://africanmanager.com/le-dinar-sapprecie-de-3-la-bct-explique-tendance-ou-conjoncture/>

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et actualisées, et corriger, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication